

Code d'article 133.03**Description** RÉCIPIENTS EN FAÏENCE POUR CRÈME CATALANE**Catalogue** HOS 385**Date de modification** 05/02/2025 03:16:31**Spécifications du produit**

Unité de mesure UNITÉ
Dimensions Ø 12x2,6 CM
Matériel CERAMIQUE
Couleur MARRON ROUGEATRE
Capacité du conteneur 220 ML
Poids net d'une unité (g) 185,00

Codes

Intrastat 69139098
ITF14 18420499133031
EAN13 8420499133034

Signage Triman et Info-Tri

**Colisage**

Paquet Unités / paquet 44
Dimensions paquet (cm) 29,00 x 50,00 x 14,00
Poids paquet (kg) 7,86
Volume paquet (m³) 0,0203000
Codification par la décision 97/129/CE PAP 20
Signage Triman et Info-Tri



Carton Unités / carton 44
Paquets /carton 1
Dimensions carton (cm) 29,00 x 50,00 x 14,00
Poids carton (kg) 7,86
Volume carton (m³) 0,0203000

Palette Cartons / couche 45
Cartons / palette 45
Conditionnement (U base x couches) 45 x 1
Poids (kg) 377,70
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Micro-ondes

Four

-40°C/+200°C

Résist. graisses

Lave vaisselle

Réutilisable



Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.

Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Désinfecter la céramique avant utilisation